



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grandes écoles

Question écrite n° 109948

Texte de la question

Mme Jacqueline Farreyrol interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'organisation des concours d'accès aux grandes écoles à La Réunion. Avec, depuis 2009, la déconcentration des concours dans les départements d'outre-mer, un grand pas a été fait en faveur des candidats ultramarins. Cependant, certaines circonstances nous ont récemment été signalées qui pourraient poser un problème d'égalité dans le traitement des copies des concours et notamment celui d'agronomie et de vétérinaires. En effet, ce concours commun d'entrée comporte huit épreuves écrites se déroulant la première semaine de mai. Pour chacune des épreuves, les copies sont adressées immédiatement *via* des sociétés de messageries rapides en métropole pour être réparties entre les correcteurs lors d'une réunion se déroulant quelques jours plus tard. Lorsque, comme par exemple cette année, une épreuve se termine un mercredi à 19 heures pour respecter le décalage horaire avec la métropole, et que la réunion de correction est prévue le samedi matin de la même semaine, le traitement équitable des copies se trouve remis en question par tout retard pouvant subvenir dans l'acheminement par les sociétés de messageries. Ainsi, de la même façon, les épreuves du vendredi pour lesquelles les réunions de correction sont prévues le lundi matin obligent les établissements à envoyer un coursier délivrer les copies par l'avion du vendredi soir afin d'être certain que ces copies arriveront à temps. Tout retard dans l'acheminement donnant automatiquement une indication au correcteur sur l'origine géographique des copies, ces modalités d'envoi des copies sont donc une source de préoccupation pour les candidats comme pour les établissements. Un délai supérieur entre la date des examens et la date de réunion pour la répartition des copies aux correcteurs pourrait ainsi régler cette situation. En effet, si la charge que constitue la correction des copies est importante, la répartition entre plus de correcteurs permettrait de satisfaire aux exigences de rapidité sans pour autant grever le budget lié à cet exercice, puisque le paiement de ces corrections ne se fait pas en fonction du nombre de correcteurs, mais en fonction du nombre de copies. Elle souhaiterait savoir, concernant les concours aux grandes écoles et notamment le concours « agronomie et vétérinaires », quelles mesures elle entend prendre pour permettre un traitement des copies qui tiendrait compte de ces contraintes particulières.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est attentif aux préoccupations exprimées sur les modalités d'organisation du concours A, commun aux écoles d'ingénieurs et aux écoles vétérinaires, réservé aux étudiants des classes préparatoires scientifiques « biologie, chimie, physique et sciences de la Terre », pour les candidats de l'île de La Réunion. L'honorable parlementaire souligne que tout retard pris dans l'acheminement des copies, de La Réunion vers les correcteurs de la métropole, peut porter atteinte au principe d'égalité dans le traitement des copies des concours. Elle propose un allongement du délai entre les dates des épreuves écrites et les dates de réunion de répartition des copies aux correcteurs, ainsi qu'une augmentation du nombre de ces correcteurs. Depuis trois ans, le service des concours agronomiques et vétérinaires de Paris fournit au lycée Roland-Garros du Tampon, à La Réunion, un calendrier précis d'envoi des copies en métropole et paie, en outre, un billet d'avion à un professeur de ce

lycée pour transporter dans les délais requis les copies des cinq dernières épreuves écrites à Paris. Ainsi, en 2008, 2009 et 2010, toutes les copies sont parvenues dans les délais aux correcteurs. En revanche, cette année, les copies de trois épreuves écrites sont parvenues avec un retard d'une journée, du fait du non-respect par le lycée Roland-Garros du calendrier d'envoi des copies en métropole. Si ce calendrier est respecté, comme ce fut le cas en 2008, 2009 et 2010, il n'y a plus de distinction possible des copies venant de l'île de La Réunion. Ainsi la proposition d'augmenter le nombre de correcteurs afin de réduire la durée de la correction n'a pas à être mise en oeuvre. En tout état de cause, une telle option présenterait l'inconvénient de rendre plus difficile l'harmonisation générale des notes de l'ensemble des candidats.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Farreyrol](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109948

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5667

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8766